

Projet d'accueil de la crèche "Les Schtroumpfs".

Crèche 30 lits - agréée et subventionnée par l'O.N.E.

Rue de Sluse, n°17 à 4600 Visé - Tel. 04/370.68.05 - Fax. .04/379.39.36.

Email : crechevise@centredesante.be

I. Structure.

- A. La crèche est gérée par une A.S.B.L. (Association sans but lucratif) : Centre de Santé.
Son pouvoir organisateur est composé d'administrateurs bénévoles.

- B. La responsabilité médicale est confiée à un médecin généraliste qui réalise une consultation bimensuelle.

- C. Madame Pauline BURTIN, infirmière en santé communautaire assure la responsabilité de la structure d'accueil, à mi-temps.
Elle est secondée par Madame Isabelle DAHM, assistante sociale, occupée à quart-temps dans la structure.
Elles ont pour mission commune l'encadrement de l'équipe, la surveillance du bon développement des enfants présents dans la crèche (état de santé, alimentation, développement psychomoteur,...), ainsi que la tenue des dossiers des enfants.
Elles sont aussi un relais entre l'équipe, les parents, les autorités et autres services extérieurs.
L'infirmière à mi-temps a la fonction de responsable de la crèche tandis que l'assistante sociale à quart temps s'occupe plus particulièrement des taux de participation financière - factures, et de la diététique.

- D. Une équipe de 11 puéricultrices prend en charge les enfants accueillis quotidiennement à la crèche (deux équivalent temps plein dans chaque section ainsi que deux « volantes » à mi-temps). Les enfants sont répartis en trois sections. L'enfant change de section en fonction de son développement psychomoteur, de son autonomie et de sa personnalité.

- E. Deux cuisinières et une technicienne de surface complètent l'équipe, chacune travaillant à mi-temps.

II. Objectifs de travail de l'équipe.

1. Tolérance.

Nous acceptons les enfants de différentes cultures et nationalités. Nous respectons leur religion (par ex. régime sans porc,...).

L'enfant porteur de handicap et/ou appareillé (ex. monitoring) est le bienvenu pour autant que les locaux existants et le personnel puissent permettre à l'enfant de s'épanouir. Une collaboration étroite doit s'installer entre les parents, l'équipe et les soignants extérieurs (médecin traitant, pédiatre, kiné, infirmière,...) afin de répondre le plus adéquatement aux besoins de l'enfant.

Tout enfant, quelle que soit sa situation familiale et/ou sociale (la participation financière est calculée par rapport aux revenus des parents) est accueilli de la même manière.

2. Périodes de familiarisation.

Vers 7-8 mois de grossesse, nous invitons les parents intéressés à prendre rendez-vous pour fixer une rencontre avec les puéricultrices du service des bébés. Ce premier contact avec la crèche leur permet de rencontrer les professionnelles qui vont prendre en charge le futur bébé, et aussi de pouvoir aborder toutes les questions concernant le nouveau-né (allaitement, sommeil, matériel de puériculture...). Cette visite a lieu dans le service, ce qui donne aux parents l'occasion de voir comment nous travaillons avec les bébés présents au moment de la rencontre. Cette rencontre est facultative.

Environ trois semaines avant l'entrée de l'enfant, l'infirmière établit le dossier médical et administratif avec les parents.

Par la suite, nous organisons une période de familiarisation ; moments indispensables et bénéfiques pour permettre à la famille et à l'enfant de s'adapter, de faire connaissance avec le personnel et de sentir l'ambiance d'une crèche.

Les rendez-vous sont pris selon le schéma suivant : nous vous demandons de venir (maman ou papa ou à défaut, une personne assurant l'éducation de l'enfant) passer trois périodes d'une durée de trois quart d'heure afin de partager quelques moments de vie dans le service. La semaine suivante, l'enfant restera sans ses parents et durant des moments progressivement plus longs (30' à 2h30). Toute cette période est gratuite.

Afin de faire la transition entre la période de familiarisation et l'accueil, nous conseillons, dans la mesure du possible, de commencer par une demi-journée, le premier jour.

Lorsque l'enfant changera de service vers l'âge d'un an, on lui proposera durant une ou deux semaines une période de transition. On l'invitera quelques heures par jour à séjourner dans le service des « moyens ». Les parents vont être invités à rencontrer l'équipe du service des moyens avant de commencer cette familiarisation avec le service.

Lorsqu'il passera dans la section des grands, cette période sera d'une semaine. Nous invitons également les parents à venir prendre contact avec les puéricultrices et le service, par exemple en passant une demi-heure avec l'enfant avant de retourner. A ce moment-là, il sera indispensable de marquer le changement de section : l'enfant a besoin de dire au revoir à son groupe et ses puéricultrices.

3. Contacts avec les familles.

Nous souhaitons qu'au quotidien, un dialogue s'établisse entre les parents et l'équipe afin d'échanger les informations nécessaires concernant l'enfant permettant une continuité entre la vie à la maison et la vie en crèche.

Dans le service des bébés, un petit carnet de communication est proposé aux parents. Il accompagne l'enfant tous les jours.

Les parents doivent fournir aux puéricultrices une liste de numéros de téléphone de personnes qui pourraient être contactées s'ils ne peuvent venir chercher l'enfant avant la fermeture, suite à un imprévu.

Les mamans qui allaitent peuvent nous fournir leur lait maternel à la crèche. L'équipe a suivi une formation sur l'allaitement maternel.

Afin d'assurer un confort et une sécurité optimale pour les enfants et d'éviter tout stress d'invasion dans leur espace, nous demandons qu'un seul des parents entre dans le service sans les grands frères ou sœurs.

Secret professionnel

Tous les membres de l'équipe de la crèche sont tenus au secret professionnel. Nous comprenons que certaines choses sont parfois difficiles à confier (ex: séparation des parents, maladie d'un proche,...) mais elles peuvent être porteuses de changements chez l'enfant. Durant ces périodes nous devons comprendre et soutenir celui-ci. Il n'est toutefois pas utile de nous transmettre les détails des problèmes.

4. Autonomie et épanouissement affectif de l'enfant.

" La vie est une suite d'épreuves, je te fais confiance "

Lorsque l'enfant grandit, **tout en respectant son rythme**, nous l'incitons et l'encourageons à faire par lui-même ce qu'il laissait faire auparavant par l'adulte. C'est par les essais et les erreurs qu'il grandit.

Nous appliquons les mêmes principes d'éducation pour chaque enfant. Nous apprenons à l'enfant à assumer la conséquence de ses actes, qu'il existe des limites et qu'elles doivent être respectées.

a. Développement psychomoteur.

Notre travail s'inspire de la méthode du Dr Pickler plus communément appelée la méthode "Loczy" : le développement psychomoteur des bébés basé sur leur propre initiative.

Lorsque le bébé apprend par lui-même, à se tourner sur le côté, sur le ventre et du ventre sur le dos, à rouler, ramper, se mettre assis et debout, à marcher, se déplacer sur une pente, sur un escalier, à sauter, cela lui permet d'évoluer à son rythme, en fonction de ce que son corps lui permet et d'acquiescer ainsi de la confiance en lui.

En pratique, le bébé qui ne sait pas encore se mettre assis mais que l'on assoit, ne sera pas assis avec un dos bien droit mais avec un dos voûté ou raide : sa colonne vertébrale et les muscles de son dos ne peuvent pas encore supporter cette charge, ils ne se renforcent pas mais se raidissent. Si on met le bébé debout avant qu'il n'y arrive par lui-même ou si on le fait marcher alors qu'il n'est pas encore arrivé à ce stade dans son développement, il se tiendra debout, il marchera avec maladresse et

gaucherie, son équilibre sera précaire et il assimilera des réflexes erronés. C'est pour ces raisons que l'équipe de la crèche demande, dans la mesure du possible, une continuité entre la vie de l'enfant à la crèche et la vie de l'enfant à la maison.

b. Epanouissement de l'enfant dans le jeu.

Le jeune enfant apprend beaucoup en jouant : le jeu lui permet de s'épanouir, stimule ses sens, son imagination, sa créativité, ses plaisirs, son développement psychomoteur.

Dès lors, les petits sont placés sur un tapis de jeu sur lequel se trouvent différents hochets, cubes, balles, jouets musicaux,... Certains jeux restent en permanence à la disposition des enfants (module de psychomotricité, vélos, ballons, dînette...). Au cours de la journée, en activité libre, divers jeux sont proposés : légos, puzzles, poupées, autos, livres cartonnés,... A d'autres moments des activités de type "dirigées" sont organisées, bien souvent en plus petits groupes : peinture, collage, éducation à l'hygiène (lavage des mains), lecture, chants, danses, théâtre,...

c. L'enfant en difficulté émotionnelle.

Utilisation des "doudous" et sucettes.

Le bébé peut s'attacher à un "doudou" au plus tôt vers 3 mois. Il peut s'agir d'un chiffon, d'une peluche, d'un coin de drap,.... Le doudou sert à sécuriser l'enfant dans les situations qu'il ressent difficiles, c'est son objet apaisant, consolateur. Lorsque l'enfant en ressent le besoin, il peut se tourner vers son objet transitionnel pour se rassurer. Le doudou est le témoin de la tristesse, de la joie, de la colère,...de toutes les émotions que vit l'enfant. A la crèche, le doudou reste accessible à l'enfant. Nous préférons avoir un deuxième doudou qui reste à la crèche et ce, afin de pallier aux éventuels oublis du matin.

Il n'en est pas de même pour les enfants qui auraient une sucette. En effet, une fois la période de séparation passée, la sucette est rangée en hauteur. Les sucettes peuvent aussi être données en dehors des périodes de sieste, pour consoler ou apaiser l'enfant.

d. Observation de l'enfant.

Les puéricultrices se rencontrent à intervalles réguliers pour discuter de ces observations et adapter ensemble leur manière d'agir, si cela est nécessaire.

e. Les repas.

L'alimentation du tout-petit se donne à la demande. On ne réveille pas un bébé pour lui donner son repas. On lui donne à manger lorsqu'il réclame.

Petits détails pratiques :

Pour donner de l'eau, nous utilisons des petits verres. Le biberon, quant à lui, est utilisé pour le lait en poudre et le lait maternel **Afin de favoriser la qualité du temps d'accueil, nous vous demandons de donner le premier biberon de la journée à la maison.** Des tartines (pour les enfants en âge de manger du pain) sont proposées jusqu'à 8h30.

Les repas servis à la crèche sont préparés quotidiennement par une de nos cuisinières. Celles-ci ont reçu une formation spécifique à la préparation des repas en crèche, ainsi qu'en hygiène relative aux cuisines de collectivité. Nous n'ajoutons pas de sel, les herbes aromatiques le remplacent. Les menus sont variés, équilibrés et supervisés par l'infirmière, le tout en tenant compte de « la pyramide alimentaire » et des besoins des enfants en bas âge.

Dès la diversification, et ce, progressivement en fonction du rythme de l'enfant, nous proposons chaque jour, 3 repas : déjeuner, dîner avec soupe et dessert et le goûter. Les menus sont affichés chaque semaine à l'entrée de la crèche.

Afin de passer les commandes alimentaires pour la semaine suivante, les parents doivent communiquer tout changement de jour ou d'horaire au plus tard le jeudi de la semaine qui précède.

5. Le sommeil.

Quel que soit le moment de la journée, nous demandons aux parents qui viennent conduire ou reprendre leur enfant de se déplacer silencieusement dans le bâtiment. **A tout moment de la journée, des enfants dorment.** Nous insistons sur le respect du rythme du sommeil du jeune enfant. **Il n'y a pas d'heure fixe pour aller dormir, ni pour se réveiller.** Afin de préserver un maximum la tranquillité de la majorité des enfants qui dorment l'après-midi, aucune arrivée et aucun départ ne sont possibles entre 12h30 et 15h, sauf en cas de force majeure (ex. un rendez-vous médical,.....) et nous vous demandons de respecter au mieux les heures de retour annoncées le matin, dans le but du bien-être de l'enfant. Les parents qui viennent rechercher leur enfant sont invités à le changer et le rhabiller sur la table à langer dans le hall si la puéricultrice est occupée à ce moment-là.

6. Régularité.

Les parents sont tenus de respecter le taux de fréquentation précisé dans le contrat d'accueil. Les journées d'absence non justifiées sont facturées. L'horaire de l'enfant, communiqué au plus tard le jeudi pour la semaine à venir, nous permet de nous organiser en renforçant l'équipe par la présence des puéricultrices « volantes » les jours où les enfants sont en nombre dans un service. A titre exceptionnel et pour des motifs valables (changement d'horaire ou circonstance familiale impérieuse) nous ferons un maximum pour accepter l'inscription de « dernière minute ». L'arrivée de l'enfant se fera entre 7h et 10h30, au-delà de cette période, nous refuserons votre enfant pour la bonne organisation des services. La crèche ferme trois semaines en été (généralement les trois dernières semaines de juillet) ainsi qu'une semaine entre Noël et Nouvel An.

7. Suivi médical.

L'enfant malade peut être accueilli à la crèche, pour autant que son état de santé ne soit pas inquiétant et qu'il ne soit atteint d'une maladie reprise dans la publication "l'Accueil des enfants malades" de l'O.N.E. pour laquelle il est déconseillé que l'enfant fréquente la crèche (ex.: rotavirus, varicelle, hépatite B, gastro-entérite,...).

Les puéricultrices sont autorisées à donner un traitement sur base d'une prescription médicale précisant le nom de l'enfant, la posologie ainsi que la durée du traitement. Les aérosols peuvent également être administrés à la crèche, si les parents fournissent l'appareil, le masque ainsi qu'une prescription médicale.

Nous n'admettons pas l'automédication à la crèche, ni l'administration de médicaments périmés.

En cas de fièvre, nous pourrions donner sans prescription médicale, uniquement le perdolan. Enfin, nous nettoyons le nez au sérum physiologique (que nous vous demandons d'amener afin qu'il y en ait en permanence dans le casier de l'enfant).